



Voltaire
Correspondance

XI

(1772-1774)

ÉDITION THEODORE BESTERMAN

BIBLIOTHÈQUE DE LA PLÉIADE

nrf

VOLTAIRE

Correspondance

XI

(juillet 1772 - décembre 1774)

ÉDITION THEODORE BESTERMAN

nrf

GALLIMARD

Ce 1^{er} juillet 1772.

«J'en appelle aux étrangers qui ont poussé les hauts cris, qui ont répété après des Français, *que nous étions une nation frivole qui savait rouer et ne savait pas combattre*. Qui a donné le plus grand scandale ou un enfant indiscret, ou des juges qui le font périr dans les plus affreux supplices? La mort de l'infortuné chevalier de La Barre est un bien plus grand crime que celle de Calas; au moins dans celle-ci, un juge peut alléguer d'avoir été séduit par des présomptions, et par le cri public; dans celle-là, c'est une indécence punie comme le prétendu parricide de Toulouse.

Obscurs fanatiques, qui du fond de vos tanières où vous rongez les os, et sucez le sang des sages, apprenez à l'univers que vous êtes les colonnes des mœurs et du culte; phraseurs mitrés ou sans mitres, avec un capuchon ou sans capuchon, quand cesserez-vous de faire des homélies sur la charité, pour apprendre que c'est au savant d'instruire, et non pas au bourreau?»

Voilà, mon cher philosophe, ce qui a été prononcé à Cassel le 8 avril en présence de monsieur le landgrave, de six princes de l'Empire, et de la plus nombreuse assemblée, par un professeur en histoire² que j'ai donné à M. le landgrave. J'espère qu'il ne lui arrivera pas la même chose qu'à l'abbé Audra³. On peut chez vous faire pendre des philosophes, mais la philosophie subsistera toujours.

*Virtutem videant intabescantque relicta*¹

M. Marmontel vous a-t-il montré les *Systèmes*²? Quel profane a si cruellement estropié les *Cabales*³? C'était un bizarre effet de la destinée⁴ qui préside au petit comme au grand, qu'on travaillât en même temps à Paris et à Ferney au sujet des druides sous des noms différents, et qu'on fit les mêmes difficultés à ces deux ouvrages. Il faut que les Français écrivent, et que l'étranger les imprime. Le parti est pris d'écraser les lettres; tenez-vous bien.

Adieu, Platon, vivez chez vos Barbares.

V.

12846. À JEAN-FRANÇOIS DE LA HARPE⁵

[Vers le 1^{er} juillet 1772.]

Vous n'êtes pas, Monsieur, le seul à qui l'on ait attribué les vers d'autrui. Il y a eu de tous temps des pères putatifs d'enfants qu'ils n'avaient pas faits.

M. d'Hannetaire⁶, homme de lettres et de mérite, retiré depuis longtemps à Bruxelles, se plaint à moi par sa lettre du 6 juin, qu'on ait imprimé sous mon nom⁷ une épître en vers qu'il revendique. Elle commence ainsi :

*En vain en quittant ton séjour,
 Cher ami, j'abjurai la rime.
 La même ardeur encor m'anime
 Et semble augmenter chaque jour.*

Il est juste que je lui rende son bien dont il doit être jaloux. Je ne puis choisir de dépôt plus convenable que celui du *Mercure*, pour y consigner ma déclaration authentique que je n'ai nulle part à cette pièce ingénieuse; qu'on m'a fait trop d'honneur, et que je n'ai jamais vu ni cet ouvrage, ni M. de M*** auquel il est adressé, ni le recueil où il est imprimé. Je ne veux point être plagiaire, comme on le dit dans *L'Année littéraire*.

C'est ainsi que je restituai fidèlement, dans les journaux, des vers d'un tendre amant pour une belle actrice de Marseille¹. Je protestai avec candeur que je n'avais jamais eu les faveurs de cette héroïne. Voilà comme à la longue la vérité triomphe de tout. Il y a cinquante ans que les libraires ceignent tous les jours ma tête de lauriers qui ne m'appartiennent point. Je les restitue à leurs propriétaires dès que j'en suis informé.

Il est vrai que ces grands honneurs que les libraires et les curieux nous font quelquefois à vous et à moi, ont leurs petits inconvénients. Il n'y a pas longtemps qu'un homme qui prend le titre d'avocat, et qui divertit le barreau, eut la bonté de faire mon testament et de l'imprimer². Plusieurs personnes dans nos provinces et dans les pays étrangers, crurent en effet que cette belle pièce était de moi. Mais comme je me suis toujours déclaré contre les testaments attribués aux cardinaux de Richelieu, de Mazarin et Alberoni, contre ceux qui ont couru sous les noms des ministres d'État Louvois et Colbert, et du maréchal de Belle-Isle, il est bien juste que je m'élève aussi contre le mien, quoique je sois fort loin d'être ministre. Je restitue donc à M. M***, avocat en Parlement, mes dernières volontés qui ne sont qu'à lui; et je le supplie au moins de vouloir bien regarder cette déclaration comme mon codicille.

En attendant que je le fasse mon exécuteur testamentaire, je dois, pendant que je suis encore en vie, certifier que des volumes entiers de lettres imprimées sous mon nom³, où il n'y a pas le sens commun, ne sont pourtant pas de moi.

Je saisis cette occasion pour apprendre à cinq ou six lecteurs, qui ne s'en soucient guère, que l'article *Messie* imprimé dans le grand dictionnaire encyclopédique, et dans plusieurs autres recueils n'est pas mon ouvrage; mais celui de M. Polier de Bottens, qui jouit d'une dignité ecclésiastique dans une ville célèbre et dont la piété, la science et l'éloquence sont assez connues. On m'a envoyé depuis peu son manuscrit qui est tout entier de sa main.

Il est bon d'observer que lorsqu'on croyait cet ouvrage d'un laïque, plusieurs confrères de l'auteur le condamnèrent avec emportement. Mais quand ils surent qu'il était d'un homme de leur robe, ils l'admirèrent.

C'est ainsi qu'on juge assez souvent, et on ne se corrigera pas.

Comme les vieillards aiment à conter, et même à répéter, je vous ramentevrai qu'un jour les beaux esprits du royaume, et c'étaient le prince de Vendôme, le chevalier de Bouillon, l'abbé de Chaulieu, l'abbé de Bussy, qui avait plus d'esprit que son père¹, et plusieurs élèves de Bachaumont, de Chapelle et de la célèbre Ninon, disaient à souper tout le mal possible de La Motte-Houdart. Les fables de La Motte venaient de paraître. On les traitait avec le plus grand mépris, on assurait qu'il lui était impossible d'approcher des plus médiocres fables de La Fontaine. Je leur parlai d'une nouvelle édition de ce même La Fontaine, et de plusieurs fables de cet auteur qu'on avait retrouvées. Je leur en récitai une; ils furent en extase; ils se récriaient : «Jamais La Motte n'aura ce style, disaient-ils, quelle finesse et quelle grâce! On reconnaît La Fontaine à chaque mot.» La fable était de La Motte².

Passé encore, lorsqu'on ne se trompe que sur de telles fables. Mais lorsque le préjugé, l'envie, la cabale imputent à des citoyens des ouvrages dangereux, lorsque la calomnie vole de bouche en bouche aux oreilles des puissants du siècle, lorsque la persécution est le fruit de cette calomnie, alors que faut-il faire? Cultiver son jardin comme Candide.

12847. À LOUIS-FRANÇOIS-ARMAND
DU PLESSIS, DUC DE RICHELIEU³

4^e juillet 1772, à Ferney.

Mon héros,

Je reçois de Votre Grâce une lettre⁴ qui m'enchanté. Elle me fait voir qu'au bout de cinquante ans vous avez daigné enfin me prendre sérieusement. Je vois que notre doyen, quand il veut s'en donner la peine, est le véritable protecteur des lettres, mais ce que vous avez la bonté de me dire sur la perte que vous avez faite⁵, a pénétré mon cœur. J'avais déjà pris la liberté de vous ouvrir le mien⁶.

Je sentais combien vous deviez être affligé, et à quel point il est difficile de réparer de tels malheurs. Je vous plaignais en vous voyant rester presque seul de tout ce qui a contribué aux agréments de votre charmante jeunesse. Tout est passé, et on passe enfin soi-même pour aller trouver le néant, ou quelque chose qui n'a nul rapport avec nous, et qui est par conséquent le néant pour nous.

Je souhaite passionnément que les affaires et les plaisirs vous distraient longtemps.

La bonté avec laquelle vous vous êtes occupé de la Crète¹ a été pour vous un moment de diversion. Vos réflexions sont très justes, et quoique cet ouvrage ait beaucoup plus de rapport à la Pologne qu'à la France, cependant, il est très aisé d'y trouver des allusions à nos anciens parlements et à nos affaires présentes². Il ne faut pas laisser le moindre prétexte à ces allégories désagréables, et c'est à quoi j'ai travaillé à la réception de la belle lettre dont vous m'avez honoré. Il y a même beaucoup encore à faire dans le dialogue et dans la versification pour que la pièce soit digne d'être protégée par Mgr le maréchal de Richelieu³.

Notre doyen sait de quelle difficulté il est d'écrire à la fois raisonnablement et avec chaleur, de ne pas dire un mot inutile, de mêler l'harmonie à la force, d'être aussi exact en vers qu'on le serait dans la prose la plus châtiée. On peut remplir ces devoirs dans cinq ou six vers ; mais il n'a été donné qu'à Jean Racine d'en faire des centaines de suite qui approchent de la perfection. Tout le reste est plein de boue ; et les fautes fourmillent au milieu des beautés.

Il ne faut pourtant pas se décourager. Il faut qu'à mon âge je tâche de faire voir qu'il y a encore des ressources, et que ceux qui sont nés lorsque Racine et Boileau vivaient encore, lorsque Louis XIV tenait encore sa brillante cour, lorsque Mme la dauphine de Bourgogne commençait à donner les plus grandes espérances, lorsque la France donnait le ton à toutes les nations de l'Europe, conservent encore quelques étincelles de ce feu qui nous animait⁴.

Je vous demande en grâce de ne pas laisser sortir de vos mains ma pauvre Crète, jusqu'à ce que j'aie épuisé tout mon savoir-faire.

Pour vous parler des prisonniers français qui se sont beaucoup plus signalés que les Crétois, je vous dirai que je me flatte toujours qu'ils seront reçus magnifiquement à Pétersbourg, qu'on y étalera toute la pompe de la puissance, tout l'éclat de la victoire, et toute la galanterie d'une femme de beaucoup d'esprit. On ne peut mieux réparer la petite fredaine¹ dont vous parlez, et vous m'avouerez que cette fredaine a produit les plus grandes choses. Si vous étiez encore au mois d'août dans votre royaume, je vous supplierais de vous y faire donner les Crétois bien corrigés. Le vieux malade aura l'honneur de vous en dire d'avantage une autre fois. Il est à vos pieds avec le plus tendre respect.

N.B. — Il paraît des *Lettres de Mme de Pompadour*². Je ne les ai pas encore vues. On dit qu'il y en a plusieurs à vous.

12848. À JACOB TRONCHIN ET À
RICHARD NEVILLE ALDWORTH NEVILLE³

[4 juillet 1772.]

Je suis bien malade, mais cela ne fait rien : venez tous deux ce soir sans cérémonie ; si je suis mort, Mme Denis vous donnera à souper ; si je suis en vie nous boirons ensemble.

12849. À GABRIEL CRAMER⁴

[Vers le 5 juillet 1772.]

En donnant, donnant.

Envoyez-moi donc les *Systèmes*. On travaille encore aux *Cabales*⁵.

12850. À MARIE DE VICHY DE CHAMROND,
MARQUISE DU DEFFAND¹

6^e juillet 1772.

Je fais depuis vingt ans, Madame, en petit dans ma chaumière ce que votre grand-maman fait avec tant d'éclat dans son palais délicieux. Je vous imite aussi en parlant d'elle et de son respectable mari, et en leur étant tendrement attaché, quoi qu'ils en disent, et une preuve que je ne change point c'est que je suis chez moi. Mme de Saint-Julien qui a daigné faire cent trente lieues pour me venir voir dans mon ermitage, pourrait vous en dire des nouvelles. Je finirai par m'en tenir à ma bonne conscience et à souffrir en paix qu'on ne me croie pas.

Savez-vous qu'il paraît deux petits volumes de *Lettres de Mme de Pompadour*²? Elles sont écrites d'un style léger et naturel qui semble imiter celui de Mme de Sévigné. Plusieurs faits sont vrais, quelques-uns faux, peu d'expressions de mauvais ton. Tous ceux qui n'auront pas connu cette femme croiront que ces lettres sont d'elle. On les dévore dans les pays étrangers; on ne saura qu'avec le temps que ce recueil n'est que la friponnerie d'un homme d'esprit qui s'est amusé à faire un de ces livres que nous appelons nous autres pédants *pseudonyme*³. Il y a bien des gens de votre connaissance qui ne seront pas contents de ce recueil; ils y sont extrêmement maltraités, à commencer par son frère⁴, mais dans un mois on n'en parlera plus; tout cela s'engloutit dans le torrent des sottises dont on est inondé.

Vous voulez que je vous envoie les miennes, vous en aurez. On a imprimé à Paris les *Cabales*, la *Béguéule*, *Jean qui pleure et qui rit*⁵, et on les a cruellement défigurés. Je vous en ferai tenir dans quelques semaines une petite édition avec des notes très instructives pour la jeunesse qui veut être philosophe.

Je crois votre M. de Gleichen à Spa, où il y a grande compagnie. Sa santé est bien mauvaise, et les révolutions du Dannemark ne le rétabliront pas. Il faisait un peu le

mystérieux à Ferney, mais son mystère était qu'il ne savait rien. Toute cette aventure est bien horrible et bien honteuse. Gardez-vous, d'ailleurs d'aimer trop les étrangers ; leurs amitiés sont comme eux, des oiseaux de passage. Formont valait mieux. Il n'y a que les gens peu répandus qui sachent aimer.

Adieu, Madame, je suis très peu répandu.

v.

12851. À JEAN-FRANÇOIS-CHARLES
DE MOLETTE, COMTE DE MORANGIÉS¹

Monsieur,

L'auteur de l'*Essai sur les probabilités*² devait être absolument impartial : il n'en était pas moins convaincu de la scélératesse de vos adversaires. Son indignation contre eux augmentait encore par le souvenir des bontés que Madame votre grand-mère³ avait eues pour lui et pour toute sa famille. La justice de votre cause me paraît démontrée. Vous n'avez contre vous que la malheureuse facilité d'avoir fait des billets pour une somme très considérable à des fripons qui se servent avantageusement de ces armes que vous leur avez fournies. Je suis persuadé que si cette affaire était restée entre les mains de M. de Sartines, il y a longtemps que tout aurait été pleinement éclairci. Je crains que vos preuves ne périssent avec le temps, et que vous ne restiez chargé de ces billets funestes. C'est encore un grand malheur pour vous, Monsieur, d'avoir voulu évoquer cette affaire au Conseil, comme si vous vous étiez défié de la justice du Parlement, auquel elle ressortit de droit. Je ne doute pas que vous ne rassembliez avec la plus grande diligence tout ce qui peut vous servir dans une conjoncture aussi importante et aussi épineuse. On vient de juger à Lyon une affaire à peu près semblable. Le porteur des billets exigibles a été condamné aux galères.

M. Marin m'a mandé qu'il avait vu chez M. de Saluce un domestique qui était chez vous le jour même que Dujonquay prétend y avoir fait ses treizes incroyables

voyages. Pour peu que vous ayez encore un autre témoin, je pense que vous parviendrez à découvrir la friponnerie aux yeux de la justice ; d'autant plus que ce sont des témoins nécessaires, quoiqu'ils vous aient appartenu. Il me paraît aussi bien important que vous détruisiez je ne sais quelles accusations intentées contre vous par l'avocat Lacroix (pages 12 et 18 de son mémoire¹). Si ces accusations ne sont pas fondées, il vous doit une réparation authentique.

J'ai un neveu², doyen des conseillers-clerks du Parlement, qui ne sera pas votre juge, parce que la cause est au criminel, mais il a beaucoup de crédit dans son corps. Il viendra passer les vacances à Ferney, je lui parlerai fortement, et s'il peut vous rendre service, ce sera m'en rendre un très essentiel. Nous avons ici un parent³, ancien capitaine de cavalerie, qui a eu l'honneur de servir avec vous, et qui est de votre province : il prend, comme moi, un intérêt très vif à votre procès. Les raisons, qui m'ont frappé, ont fait sur lui, la même impression. Le fond de l'affaire ne doit laisser aucun doute à quiconque a le sens commun. Il est bien triste que vous ayez à combattre des formes qui l'emportent si souvent sur le fond ; mais je me flatte que les formes mêmes vous seront favorables, quand vous aurez discuté judiciairement tous les faits. C'est de quoi il s'agit. Vous n'épargnez rien pour réparer votre seul tort qui est celui d'une confiance trop aveugle. Constatez bien vos preuves. Vous avez un avocat intelligent et actif, dont l'éloquence peut plus rien ici. Il n'est plus question de probabilités il faut des faits il faut des interrogatoires. Il faut parvenir à des démonstrations qui forcent les juges à déclarer vos billets nuls, et à punir les gens qui les ont extorqués. Je vous plains infiniment, Monsieur ; mais quand vous auriez le malheur de perdre votre procès, je ne vous en respecterais pas moins.

C'est avec ce respect véritable que j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

À Ferney, le 6 juillet 1772.

12852. À JOSEPH VASSELIER¹6^e juillet 1772, à Ferney.

Certainement mes colons vous ont de grandes obligations. Il n'y a point de poste où ils ne chargent vos courriers. C'est vous, mon cher Monsieur, qui avez établi la colonie et les fabriques.

Laméry² joue Orosmane demain³. Il faudra bien que j'aïlle l'entendre tout malingre que je suis et que j'essuie des chaleurs insupportables.

Avez-vous lu les *Lettres de Mme de Pompadour*? On les dévore. Il n'y en a pas une seule qui soit d'elle.

12853. À CHARLES-AUGUSTIN FERRIOL,
COMTE D'ARGENTAL⁴8^e juillet 1772.

Mon cher ange, je commence par vous demander si vous avez lu les *Lettres de Mme de Pompadour*, c'est-à-dire les lettres qui ne sont pas d'elle, et dans lesquelles l'auteur cherche à copier le style de Mme de Sévigné. On les dévore et on les dévorera jusqu'à ce qu'on soit bien convaincu que c'est un ouvrage supposé, et qu'on doit en faire le même cas que des *Lettres de Ninon*⁵, de celles de la reine Christine⁶, et des *Mémoires de Mme de Maintenon*⁷. Des gens qui sont assez au fait prétendent que ce recueil est de cet honnête Vergy⁸ qui vous a fait une si jolie tracasserie. Vous n'êtes point nommé dans ces lettres : M. le maréchal de Richelieu y est horriblement maltraité. Il est difficile de mettre un frein à ces infamies.

Il faut que vous sachiez qu'il arriva chez moi ces jours passés, deux Piémontais qui me dirent avoir travaillé longtemps dans les bureaux de M. de Felino⁹, et qui ont, disent-ils, été emprisonnés longtemps à son occasion ; ils prétendaient avoir été accusés d'avoir voulu empoisonner la duchesse de Parme. Je leur demandai ce qu'ils voulaient de moi, ils me répondirent qu'ils me priaient

de les employer ; je leur dis que j'étais bien fâché, mais que je n'avais personne à empoisonner, et le singulier de l'aventure c'est qu'ils refusèrent de l'argent.

Disons à présent, je vous prie, un petit mot de la Crète. Bénis soient ceux qui me l'ont renvoyée ! elle était perdue si on l'avait donnée telle qu'elle était. Les mutilations lui feront du bien ; j'ajuste des bras et des jambes à la place de ceux qu'on a coupés. Je l'avais envoyée à M. le maréchal de Richelieu, avec quelques additions que vous n'aviez pas. Je ne comptais pas qu'elle pût lui plaire, elle a été plus heureuse que je ne croyais. Il voulait la faire jouer à Bordeaux où il dit avoir une excellente troupe. Je l'ai conjuré de n'en rien faire¹. Je ne crois pas en faire jamais une pièce qui soit aussi touchante que *Zaïre*, mais il se pourra faire qu'elle ait son petit mérite. Il ne faut pas que tous les enfants d'un même père se ressemblent ; la variété fait quelque plaisir. Je voudrais bien que l'amour jouât un grand rôle chez nos Crétois, mais c'est une chose impossible. Un amant qui ne soupçonne point sa maîtresse, qui n'est point en fureur contre elle, qui ne la tue point, est un homme insipide ; mais il est beau de réussir sans amour chez des Français. Enfin, nous verrons si vous serez content. J'espère du moins que le roi de Pologne le sera. Vous sentez bien que c'est pour lui que la pièce est faite. Je suis quelquefois honni dans ma patrie ; les étrangers me consolent. On a joué à Londres une traduction de *Tancredè* avec un très grand succès. La pièce m'a paru fort bien écrite.

Je sors de *Zaïre*, les comédiens de province m'ont fait fondre en larmes. Nous avons un Lusignan qui est fort au-dessus de Brizard, et un Orosmane² qui a égalé Lekain en quelques endroits.

Une Mlle Camille³, grande, bien faite, belle voix, l'air noble, le geste vrai, va se présenter pour les rôles de reines. Elle demande votre très grande protection auprès de M. le duc de Duras. Je ne l'ai point vue ; on en dit beaucoup de bien ; vous en jugerez, elle viendra vous faire sa cour à Paris. C'est assez, je crois, vous parler comédie ; le sujet est intéressant, mais il ne faut pas l'épuiser.

Je me mets à l'ombre des ailes de mes anges.

12854. À JACQUES DE ROCHEFORT D'ALLY¹8^e juillet 1772, à Ferney.

Je suis persuadé, Monsieur, que M. de Morangiés n'a point reçu trois cent mille livres, et qu'il souffre à la fois la vexation la plus inouïe et la calomnie la plus cruelle, mais je vois en même temps qu'il s'est attiré ce malheur dont il sera bien difficile de le délivrer. Ses liaisons avec une malheureuse courtière, les reproches qu'il en a essuyés, son fatal empressement de recevoir douze cents francs d'un bretteur² à un troisième étage, son imprudence impardonnable de signer pour trois cent vingt-sept mille livres de billets, les fausses démarches qu'il a faites depuis, tout le plonge dans l'abîme : cet abîme a été creusé par cette détestable vanité si commune à Paris, de préférer, comme dit le baron de Fenestre³, *le paraître à l'être*. S'il s'était retiré dans ses terres pour quelques années, s'il s'était entendu avec ses créanciers pour exploiter sa forêt, il jouirait actuellement avec honneur de tout son bien. Je gémiss en voyant M. le comte de Morangiés aux prises avec un clerc de procureur et un cocher pour cent mille écus. Il a trouvé le secret de rendre son affaire si obscure, que je connais de très bons juges qui n'y comprennent rien.

Je crains même que le temps n'affaiblisse, ou n'anéantisse ses preuves. Ses adverses parties ont un intérêt trop pressant à détruire toutes les allégations qui pourraient leur nuire. Les billets signés par lui parlent trop hautement. Sa déclaration chez le commissaire Chenon semble fournir quelques armes contre lui.

Les lettres de la courtière sont trop désagréables. En un mot, rien n'est plus triste que cette affaire. Je suis convaincu de son innocence, mais je vois en même temps qu'il a fait tout ce qui dépendait de lui pour se faire croire coupable. Les démentis que se donnent continuellement les avocats sur des faits qui devraient être éclaircis, me font une peine extrême.

Il me semble que tout dépend actuellement des preuves judiciaires qui constateront que ce Dujonquay n'a pas fait ses treize ridicules voyages. C'est une cause

criminelle qui consiste en interrogatoires et en confrontations. Il n'y a plus lieu ici à des probabilités. Cent vraisemblances ne prévaudront jamais contre des billets payables à ordre ; voilà ce que je pense avec douleur.

Je vous écris une triste lettre de jurisconsulte. Nous parlerons de choses plus agréables quand nous aurons le bonheur de vous posséder avec Madame Dix-huit-ans.

Si vous avez lu les *Lettres de Mme de Pompadour* vous avez dû être étonné du style facile et léger qu'on lui prête et qu'elle n'avait pas. Ces lettres sont un autre tissu de calomnies. Notre siècle en est inondé. Tout concourt à avilir cette France qui était autrefois le modèle et l'envie de l'Europe.

Adieu, Monsieur, conservez-moi, vous et madame votre femme, les bontés dont vous m'honorez.

12855. À JACQUES-VINCENT LE JEUNE
DELACROIX¹

8^e juillet 1772, à Ferney.

Monsieur,

Je vous suis très obligé de la bonté que vous avez eue de m'envoyer des pièces très nécessaires pour l'intelligence d'une affaire que j'ai quelque intérêt d'approfondir.

Je vous avoue que je suis frappé de plus en plus de l'extrême sagacité des avocats de Paris, et surtout de la vôtre. Vous m'avouerez que cette affaire en a besoin. Elle est si obscure que plusieurs magistrats très éclairés désespèrent de la voir éclaircie. Treize voyages à pied pour porter une somme qu'on pouvait mettre dans un carrosse, et que l'emprunteur pouvait venir prendre lui-même, comme il est venu prendre douze cents francs, paraîtront toujours un chapitre des *Mille et Une Nuits*.

On ne voit pas non plus comment la mère et le fils ont pu signer leur condamnation chez un commissaire qui ne les violentait point ; on ne voit pas même comment ils l'auraient signée étant violentés. La torture serait à peine capable d'arracher un pareil aveu à deux

innocents ; et ils rétracteraient leur aveu immédiatement après la torture.

Vous m'avouerez encore que l'origine des cent mille écus est bien suspecte.

D'un autre côté, voilà cent vingt-sept mille livres de billets payables à ordre, signés d'un père de famille âgé de quarante-cinq ans, et qui est accoutumé aux affaires les plus épineuses. Entre ces deux excès d'improbabilités quel parti prendre ? Celui des interrogatoires et des confrontations. Mais si chaque partie bien avertie, bien préparée s'en tient à ses allégations, n'est-il pas évident qu'alors les billets restants pour unique preuve légitime, il faudra que celui qui les a faits les paie ?

Vous paraissez convaincu de la bonne foi du Dujonquay ; l'imprudence de M. de Morangiés paraît démontrée à d'autres personnes.

Pardonnez-moi le doute sur le fond de l'affaire, et soyez persuadé, Monsieur, que je ne fais aucun doute que vous ne soyez tel que le demandait Cicéron, *vir probus dicendi peritus*¹.

C'est avec l'estime la plus respectueuse que j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur

VOLTAIRE.

12856. À DAVID-LOUIS CONSTANT
DE REBECQUE, SEIGNEUR D'HERMENCHES²

10^e juillet 1772, à Ferney.

Vous devez, Monsieur, être actuellement au fait des montres que vous avez commandées. L'une vous a été envoyée par mon ami Wagnière. On attend vos ordres pour l'autre, et j'espère que vous serez bien servi.

Nous avons une comédie assez bonne à Châtelaine. Mon âge et ma déplorable santé ne me permettent pas d'y aller souvent. Je ne peux plus guère sortir ; la nature me retient à Ferney si votre devoir vous fixe à Huningue³. Vous aurez sans doute la permission de venir voir vos maisons de campagne⁴ qu'on dit que vous embellissez

Table

1411

13988	[D19267]. À Gabriel Cramer — [Vers le 31 décembre 1774.]	904
13989	[D19268]. À Gabriel Cramer — [Vers le 31 décembre 1774.]	904
13990	[D19270]. À Gabriel Cramer — [1774-1775.]	905
13991	[D19271]. À Gabriel Cramer — [1774-1775?]	905
13992	[D19272]. À Gabriel Cramer — [1774-1775.]	905

NOTES

<i>Sigles et abréviations</i>	909
<i>Notes</i>	921

BIBLIOTHÈQUE DE LA PLÉIADE

Ce volume contient :

**LES LETTRES DE VOLTAIRE
DE JUILLET 1772
À DÉCEMBRE 1774**

*Les notes de l'édition définitive
de la correspondance de Voltaire,
établie par Theodore Besterman,
ont été traduites de l'anglais et
adaptées par Frédéric Deloffre,
professeur à l'université
de Paris-Sorbonne.*

*Voltaire, par Saint-Ours.
Dessin à la plume.
Musée des Délices, Genève.
Photo. François Martin.*